

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 22 juillet 2024

Délibération n° 2024.07.44

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 8 juillet 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 8 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes Annick MONLON et Marie-Laure BOURRAND.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

**Objet : Lots des Bruyères – dénonciation du bail de 7 lots – Sébastien BESSON –
Domaine du Penlois**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence de conventions d'occupation temporaire conclues entre M. Sébastien BESSON et la commune de Lancié pour y exercer une activité viticole. Monsieur BESSON dispose de 7 lots pour une surface totale de 200a27 soit 2.27 hectares.

Par courrier recommandé en date du 20 juin 2024, M. Sébastien BESSON a fait part de son souhait de restituer les lots n° 32 de 29a30 et n° 33 de 28a30.

Puis par courrier recommandé en date du 4 juillet 2024, M. Sébastien BESSON a fait part de son souhait de restituer l'intégralité des lots restants à savoir les lots n° 27 de 28a08, lot n° 28 de 28a01, lot n° 29 de 28a86, lot n° 30 de 28a79 et lot n° 31 de 28a93.

Le Conseil Municipal décide de dénoncer la convention d'occupation temporaire du 27 janvier 2022.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Jacky MENICHON**



**La secrétaire,
Christiane PESCE**

